



## BUDGET PRIMITIF 2026

### Informations financières

#### Note de synthèse

##### Préambule

Retour sur l'exercice 2025

##### Section de fonctionnement

L'année 2025 s'est déroulée conformément aux prévisions du budget primitif.

Rigueur et maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement dont le taux final de réalisation s'établit à 94.73 %.  
Optimisation des recettes réelles de fonctionnement dont le taux final de réalisation s'établit à 105.18 %

##### Section d'investissement

Comme annoncé, l'année 2025, dernière année de la mandature, a permis la réalisation d'important travaux d'investissements orientés principalement sur les opérations ci-dessous :

- Travaux d'extension et de réaménagement de l'école élémentaire La Roche
- Création d'un terrain de football en gazon synthétique et modernisation du système d'éclairage du stade

Par ailleurs, les 2 opérations de construction de la cuisine centrale et du complexe sportif Clarisse Agbégénou ont été achevées.

Réalisation des dépenses d'équipement à hauteur de 80.12 % représentant 87.40 % des dépenses réelles d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 76.31 % réparties pour le financement des travaux en subventions pour 44 % et en emprunt pour 47.41 %.

Les résultats de l'exercice s'établissent comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultats de	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture
	(a)	(b)	L'exercice		(d + c)
			(c = a-b)		
Fonctionnement	6 289 562,25 €	5 920 147,21 €	369 415,04 €	1 413 047,77 €	1 782 462,81 €
Investissement	2 887 297,52 €	3 894 462,26 €	- 1 007 164,74 €	- 215 530,13 €	- 1 222 694,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 176 859,77 €</b>	<b>9 814 609,47 €</b>	<b>- 637 749,70 €</b>	<b>1 197 517,64 €</b>	<b>559 767,94 €</b>

Ils seront repris par anticipation au budget primitif 2026 après reprise des restes à réaliser.

##### Restes à réaliser 2025

Recettes d'investissement : 572 010.93 €  
Dépenses d'investissement : 102 732.10 €  
**Solde Recettes – Dépenses : 469 278.83 €**

**Résultat de clôture d'investissement 2025 :** -1 222 694.87 €  
Reprise des restes à réaliser : 469 278.83 €

Besoin de financement complémentaire de la section d'investissement pour 2025 : 753 416.04 € (qui seront prélevés sur le résultat de fonctionnement pour affectation en recettes d'investissement).

Pour rappel, la couverture du besoin d'investissement ou virement à la section d'investissement avait été estimée à 1 320 839.03 € au BP 2025.

Le solde du résultat 2025 de la section de fonctionnement sera repris au budget 2026 pour un montant de 1 029 046.77 €.

### **Le budget 2026**

Le budget de l'année 2026 sera un budget de transition en raison du renouvellement généralisé des conseils municipaux.

Il est construit conformément aux orientations annoncées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors du conseil municipal du 17 février dernier :

- Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (+2.76%) tenant compte du fonctionnement des équipements nouveaux.
- Prise en compte de l'augmentation de la population et incidence sur les charges de personnel
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale
- Achèvement des programmes d'investissement engagés et entretien des bâtiments communaux
- Entretien et propreté des espaces publics

Le programme d'investissement 2026, hors dépenses financières (remboursement du capital de la dette), est limité à 1 529 402.10 € en 2026 contre 3 942 506.86 € en 2025.

Pour répondre au principe de sincérité budgétaire imposé par la M57, l'inscription des dernières subventions d'investissement notifiées au cours du dernier trimestre 2025 pour le financement des travaux de la Plaine sportive, à hauteur de 348 346 € et pour le réaménagement des locaux périscolaires de l'école de la Roche, pour 53 710 €, vient compléter les recettes d'investissement 2026.

Le virement nécessaire de la section de fonctionnement est en conséquence limité à 120 776.60 €, montant favorablement restreint pour parvenir à l'équilibre de la section d'investissement.

En conséquence, le solde de l'excédent de fonctionnement constaté après inscription des dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2026, restera inscrit en excédent de la section, à hauteur de 784 292.77 €.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-6 du CGCT, la section de fonctionnement présentera un suréquilibre de recettes justifié par la couverture des engagements déjà actés et dégageant une marge de manœuvre pour de nouvelles dépenses éventuelles. Il permettra, par ailleurs, à la prochaine équipe municipale d'envisager sereinement les projets de la nouvelle mandature.

L'autofinancement de la section d'investissement 2026 est composé des éléments suivants :

- Dotation aux amortissements : 320 000.00 €
- Virement à la section d'investissement : 120 776.60 €
- Soit au total : 440 776.60 €

La loi de finances 2026 prévoit dans ses grandes lignes :

- Certains programmes de subventions se verront réduits (DSIL, Fonds Vert)
- La cotisation employeur à la CNRACL se voit augmenter de 3 points par an sur 4 ans. Après 34.65% en 2025, le taux passe à 37.65 % en 2026.
- La DGF est maintenue à son niveau de 2025.

Le budget 2026 tient compte par ailleurs, comme l'année dernière :

- Du fonctionnement en année pleine de l'école Claudine Hermann
- L'impact de l'augmentation de la cotisation CNRACL
- L'impact sur le marché de restauration scolaire de l'augmentation des effectifs scolaires

Pour l'année 2026, le budget de la commune s'équilibre de la manière suivante :

<b>Total dépenses prévisionnelles 2026</b>	<b>Total recettes prévisionnelles 2026</b>
9 784 219.17 €	10 568 511.94 €

Réparties comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	3 243 554.57 €	3 243 554.57 €
Fonctionnement	6 540 664.60 €	7 324 957.37 €
TOTAL	9 784 219.17 €	10 568 511.94 €

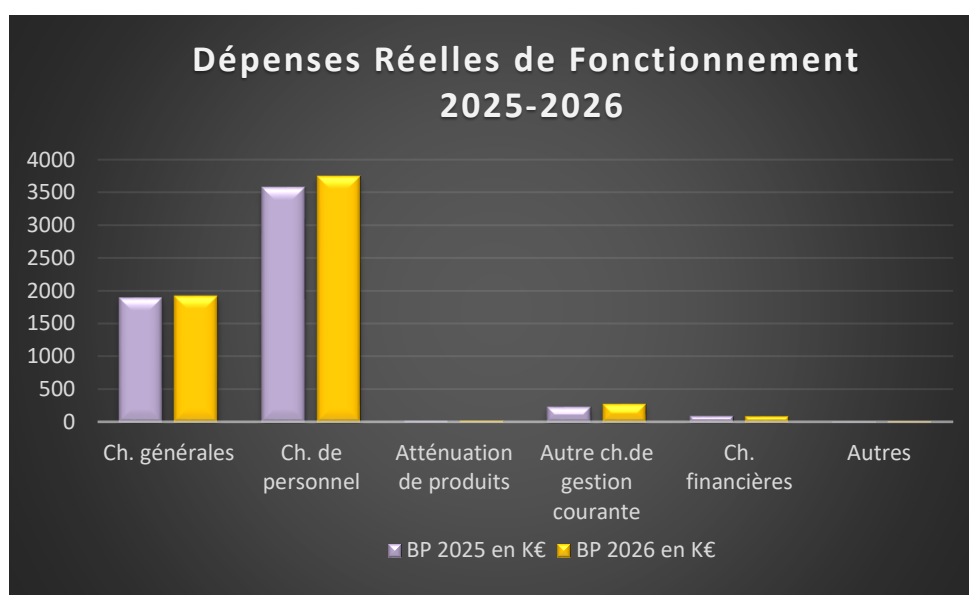
### La section de fonctionnement

- **Les dépenses**

La section de fonctionnement retrace les dépenses courantes à caractère général, les charges de personnel, les charges financières (intérêts de la dette). C'est également à partir de la section de fonctionnement que la commune dégage son autofinancement destiné à financer les opérations d'investissement (travaux de construction et de bâtiment, équipement en matériel professionnel et en mobilier).

Dépenses réelles :	6 099 888.00 €
Dépenses d'ordre :	440 776.60 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement 2026 :</b>	<b>6 540 664.60 €</b>

### Focus 2025 – 2026 – Dépenses réelles de fonctionnement



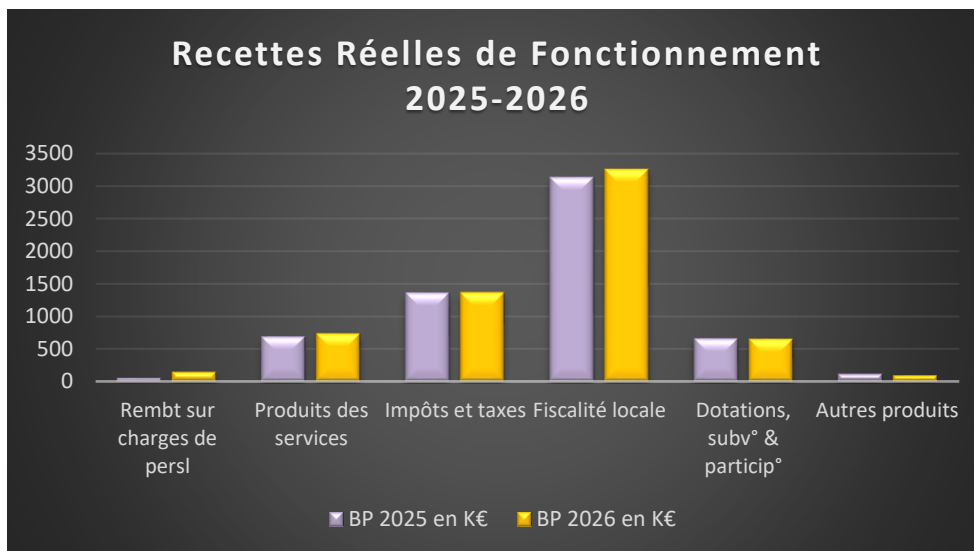
- **Les recettes**

Les recettes de fonctionnement enregistrent les produits des services (cantines, garderies, accueil de loisirs, espace jeunes), les recettes des impôts locaux (taxes foncières bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), l'attribution de compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées par Cœur d'Essonne Agglomération, les subventions de fonctionnement et participations de la CAF au fonctionnement des structures d'accueil en garderies, accueil de loisirs et espace jeunes.

Depuis l'exercice 2024 vient s'ajouter aux recettes de fonctionnement le FSRIF, Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France.

Recettes réelles :	6 242 253.00 €
Recettes d'ordre :	53 657.60 €
Reprise du résultat excédentaire de 2025	1 029 046.77 €
<b>Total Recettes de fonctionnement 2026 :</b>	<b>7 324 957.37 €</b>

### Focus 2025 – 2026 - Recettes réelles de fonctionnement



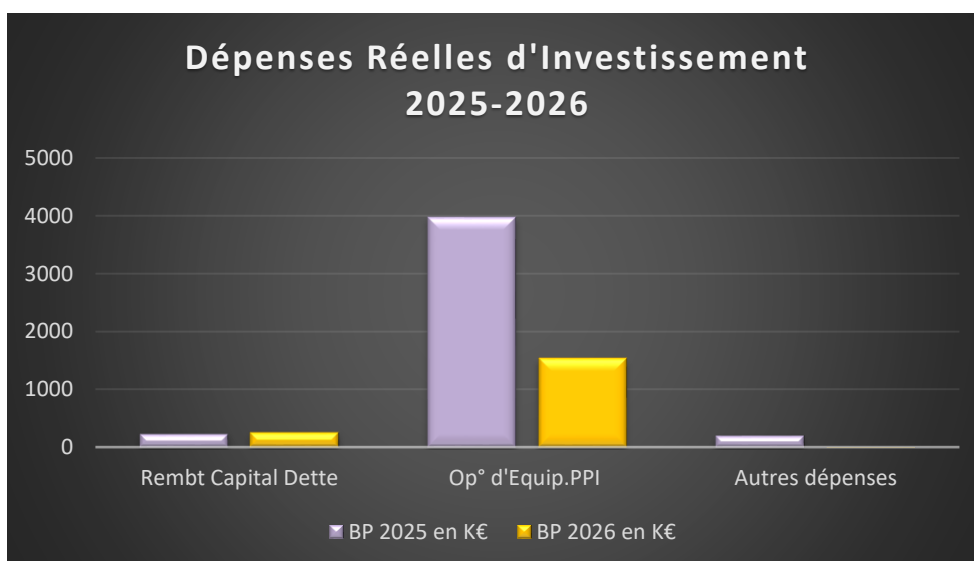
### La section d'investissement

- **Les dépenses**

La section d'investissement retrace, en dépenses, tous les programmes menés par la commune en matière d'équipement divers et d'entretien des bâtiments. Elle retrace également le remboursement en capital de la dette.

Dépenses réelles y compris reports :	1 791 402.10 €
Dépenses d'ordre :	229 457.60 €
Reprise du résultat antérieur de 2025	1 222 694.87 €
<b>Total Dépenses d'investissement 2026 :</b>	<b>3 243 554.57 €</b>

### Focus 2025 -2026 – Dépenses Réelles d'Investissement

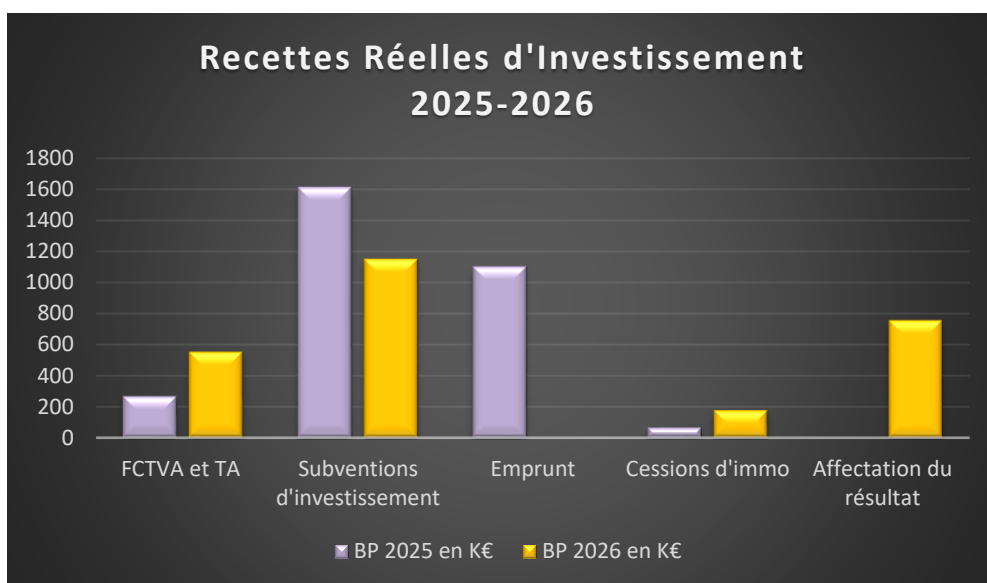


- **Les recettes**

Les recettes d'investissement quant à elles, sont constituées de dotations d'Etat comme le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), la Taxe d'Aménagement appelée sur les permis de construire, les subventions versées par nos partenaires, Préfecture de l'Essonne, Conseil Départemental, Conseil Régional, Cœur d'Essonne Agglomération, en regard des travaux effectués, des participations versées par les grands constructeurs dans le cadre de Projet Urbain Partenarial (PUP), de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement et enfin des emprunts contractés si nécessaire pour assurer le financement complet des opérations d'investissement.

Recettes réelles y compris reports	1 873 561.93 €
Affectation du résultat de 2025	753 416.04 €
Recettes d'ordre :	616 576.60 €
<b>Total Recettes d'investissement 2026 :</b>	<b>3 243 554.57 €</b>

### **Focus 2025 – 2026 – Recettes Réelles d'Investissement**



Le Budget primitif délivre également dans ses annexes, une série d'informations financières destinées à l'information des élus auxquels le projet de budget est soumis pour approbation.

Ainsi, voici, présentées de manière brève et synthétique, les informations financières essentielles qui pilotent l'élaboration du budget.

Celles-ci concernent :

- 1 – Les informations générales concernant la commune
- 2 – Les contributions directes
- 3 – La dette de la commune
- 4 – Les emprunts garantis par la commune
- 5 – Les engagement pluriannuels

#### **1 – LES INFORMATIONS GENERALES**

Les informations générales regroupent plusieurs indicateurs représentatifs de la santé fiscale de la commune.

##### **La population communale**

Le dernier recensement de population, mis à jour par l'INSEE et arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, s'établit à 5 530 habitants.

La population prise en compte pour le calcul des ratios, dite « population DGF », s'établit à 5 450 habitants en 2025 contre 5 390 en 2024. Bien que non notifiée, elle devrait s'établir à 5 542 (y compris les résidences secondaires au nombre de 12 en 2025).

### Le potentiel fiscal et le potentiel financier

Source état DGF 2025	Valeur totale	Valeur par habitant/pop°DGF 2025
Potentiel fiscal	6 519 487 €	1 196.24 €/hab
Potentiel financier	6 681 572 €	1 225.98 €/hab

Le potentiel fiscal exprime la richesse fiscale de la commune. Il s'obtient par application des taux moyens d'imposition nationaux aux bases d'imposition communales.

Le potentiel financier s'obtient en majorant le potentiel fiscal de la dotation forfaitaire de la DGF. Il permet de comparer la richesse financière de la commune.

### Informations financières – ratios

Dans le tableau ci-dessous figurent les ratios du budget 2026. Les ratios de niveau ont pour objectif de rapporter certains indicateurs à leur valeur par habitant, comparés aux moyennes nationales de la strate. Compte-tenu de l'augmentation de la population, la comparaison avec les ratios des communes de même strate sera désormais effectuée par rapport aux communes de 5000 à 10 000 habitants.

Les ratios de structure et d'analyse financière permettent une analyse plus fine de la santé de la commune.

Les ratios sont calculés sur la base de 5 530 habitants (population INSEE) pour 2026 et sont comparés de BP à BP.

Ratio		BP 2025	BP 2026	Communes de 5 000 à 10 000 habts (source : DGCL2024)
		2025 (5438 habts)	2026 (5530)	
<b>RATIOS DE NIVEAU</b>				
1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF	1 076,06 €	1 103,05 €	1 092 €
2	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF	1 108,29 €	1 128,80 €	1 311 €
3	Dépenses d'équipement brut/population DGF	719,16 €	271,61 €	413 €
4	Encours de la dette/population DGF	542,16 €	692,80 €	768 €
5	DGF/population DGF	45,65 €	44,56 €	159 €
<b>RATIOS DE STRUCTURE ET D'ANALYSE FINANCIERE</b>				
6	Dépenses de personnel/DRF	61,18%	61,49%	56,50%
7	DRF et rembt en capital de la dette /RRF (marge d'autofinancement courant)*	0,93	1,02	0,90
8	Dépenses d'équipement brut / RRF	64,93%	24,06%	31,50%
9	Encours de la dette/RRF	48,92%	61,38%	58,60%
10	Epargne brute / RRF	2,91%	2,28%	18,80%

- Le ratio n°6 permet d'apprécier la part des dépenses de personnel (chapitre 012) dans les dépenses réelles de fonctionnement.
- La ratio n°7 ou MAC, Marge d'Autofinancement Courant, permet d'estimer la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à son excédent de fonctionnement (hors reprise du résultat antérieur), une fois acquittée l'annuité en capital de la dette. Plus le ratio est faible, inférieur à 1 et plus la capacité à financer l'investissement est élevée.
- Le ratio n°8 ou taux d'équipement, mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
- Le ratio n°9 ou ratio d'endettement, représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement réels.
- Le ratio n°10 ou taux d'épargne brut, mesure la part des ressources courantes (hors investissement) qui ne sont pas mobilisées par la couverture de charges et peuvent être utilisées pour rembourser la dette et investir.

### **Organismes de regroupement auxquels adhère la commune d'Ollainville :**

La commune d'Ollainville fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de « Cœur d'Essonne Agglomération ».

## **2 – LES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Les bases prévisionnelles n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux, néanmoins la loi de Finances 2026 prévoit leur augmentation réglementaire à hauteur de 0.8 % (indice des prix à la consommation harmonisé). L'hypothèse retenue par la commission de Finances du 19 janvier 2026 ne prévoit pas d'augmentation des taux de foncier bâti, non bâti ni le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le produit attendu en 2026 est estimé à 2 845 215 € soit à 514.50 €/habitant (pop°INSEE).

## **3 – LA DETTE**

L'encours de la dette d'Ollainville au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 3 831 190.83 € contre 2 948 266.59 € au budget primitif 2025.

La commune a emprunté 1 100 000 € en 2025 pour la réalisation et la finalisation des travaux d'extension et de réaménagement de l'école de la Roche et la création du terrain de football en gazon synthétique sur la plaine sportive.

La commune compte dès lors 7 emprunts contractés depuis 2004, dont 5 à taux fixe, 1 à taux révisable indexé sur le livret A et 1 à taux zéro souscrit auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le financement de l'Espace Jeunes.

L'annuité à rembourser au cours de l'exercice 2026 se répartit comme suit :

Capital	256 832.55 €
Intérêts réglés à l'échéance	95 011.52 €
<b><u>Total annuité 2026</u></b>	<b><u>351 844.07 €</u></b>

ICNE 2026	-1 368.41 €
<b><u>Total annuité et ICNE</u></b>	<b><u>350 475.66 €</u></b>

Le ratio publié plus haut, relatif à l'encours de la dette rapporté à la population, de 692.80 € contre 768 €/habitant pour la moyenne nationale de la strate, révèle un niveau d'endettement maîtrisé pour la commune.

L'annuité de la dette, quant à elle, s'établit à 63.62 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2026 contre 102 € pour les communes de même strate au niveau national.

## **4 – LES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, appelée loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 portée par Mme DUFLOT, impose aux Communes de disposer d'au moins 25% de logements sociaux sur leur territoire.

La commune s'attache à répondre au besoin de logements et à l'obligation qui lui est faite par la réalisation de différents programmes de logements sociaux, en partenariat avec des bailleurs sociaux professionnels.

Outre la définition des projets, les communes sont autorisées et sont amenées à accorder des garanties d'emprunt à ces organismes.

Ainsi, la commune d'Ollainville a accordé plusieurs garanties d'emprunts pour un encours de 48 999 664.25 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les 14 opérations suivantes :

- 1999 - Construction de 18 logements – Rue des Primevères
- 2010 – Opération Cœur de Bourg – 8 logements
- 2013 – Opération de construction de 17 logements, Rue du Chemin Vert
- 2016 – Opération de construction de 34 logements, Rue de la Roche.
- 2017 – Opération de construction de 33 logements, Rue des Primevères
- 2017 – Opération de construction de 83 logements, Rés. Intergénérationnelle, Rue du Gay Pigeon
- 2018 – Opération de construction de 20 logements, Rue des Corlues

- 2018 – Opération de construction de 79 logements, Route d'Arpajon
- 2019 – Opération de construction de 8 logements sociaux, 20 Route d'Arpajon.
- 2020 – Opération de construction de 17 logements, 25 Rue de la Roche
- 2021 – Opération de construction de 18 logements sociaux, 25 Rue de la Roche
- 2023 – Opération de construction de 29 logements, 33 Route de Limours.
- 2024 – ZAC des Belles Vues – Ecole Claudine Hermann
- 2024 – Opération de construction de 32 logements sociaux, 10 Rue de la République.

En application de l'article L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les garanties d'emprunts accordées pour des opérations de logement social ne sont pas prises en compte dans le calcul du ratio budgétaire relatif aux garanties d'emprunts. Seul l'emprunt garanti pour la SORGEM sera intégré dans le calcul.

*(\*) Le montant de l'annuité d'emprunt de la commune augmenté de l'annuité du ou des emprunts garantis au bénéfice de personnes de droit privé ne peut excéder 50 % du montant des recettes réelles de fonctionnement.*

## **5 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Le document budgétaire doit faire état des engagements pluriannuels que la commune a décidés et indiquer la charge financière prise en compte au titre des différents exercices budgétaires.

2 programmes ont été déclarés « clôturés » par délibération du 17 février 2026 pour un total définitif de

- AP/CP N°7 – Opération de construction d'une cuisine centrale pour	2 911 447.92 €
- AP/CP N°9 – Création d'un Pôle Sportif	2 288 899.01 €

3 programmes sont en cours de réalisation pluriannuelle pour les montants suivants et 2 ont été ouverts en 2026

- AP/CP N°10 – Extension de l'école élémentaire La Roche	2 361 926.73 €
- AP/CP N°11 – Restructuration de la Plaine sportive	1 457 419.54 €
- AP/CP N°12 – Travaux d'isolation et réhabilitation du logement du Parc de la Butte aux Grès	92 466.03 €
- AP/CP N°13 – Révision du PLU – 2026	113 000.00 €
- AP/CP N°14 – Plaine sportive – phase n°2	25 000.00 €

Les crédits de paiements 2026 inscrits au budget s'établissent à :

- AP/CP N°10 – Extension de l'école élémentaire La Roche	247 000.00 €
- AP/CP N°11 – Restructuration de la Plaine sportive	342 631.00 €
- AP/CP N°12 – Travaux d'isolation et réhabilitation du logement du Parc de la Butte aux Grès	61 320.00 €
- AP/CP N°13 – Révision du PLU – 2026	20 000.00 €
- AP/CP N°14 – Plaine sportive – phase n°2	25 000.00 €

Ce mécanisme permet à la commune de ne pas surcharger le budget prévisionnel de l'année en cours de sommes qui ne trouveraient pas de réalisation sur cet exercice comptable.

(20260208)

*La présente note de synthèse est établie conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il est précisé qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*